

Policiers Adjoints

Incorporations de fin d'année

Tu viens ou tu vas recevoir ta convocation pour une structure de formation.

UNITÉ SGP POLICE te rappelle :

- Les R.P.S. qui ne sont pas pris en raison de nécessité de service restent dus et sont reportés l'année suivante. (L'article 43 de l'A.P.O.R.T.T.)
- Les R.C.S.S. qui n'ont pu être écoulés et/ou qui n'ont pas pu servir à alimenter le Compte Épargne Temps restent dus. (Circulaire du 02/01/2020)

UNITÉ SGP POLICE t'invite à :

- Demander un état des compteurs avant de quitter leur service
- Bien vérifier le report une fois en structure.

Une difficulté... ?

**Prends attache avec ton délégué
UNITÉ SGP POLICE**

UNITÉ SGP POLICE, le syndicat des POLICIERS ADJOINTS !

